

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

**pour une étude préalable à la définition de potentiels systèmes d'endiguement
sur des secteurs de digues classées**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État et de la Région Occitanie pour la réalisation d'une étude préalable à la définition de potentiels systèmes d'endiguement sur des secteurs de digues classées. Cette opération consistera à dresser un état des lieux hydraulique et structurel du fonctionnement des ouvrages ;

Attendu de l'impossibilité d'organiser un comité syndical dans le mois qui suit,

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		125 000 € TTC
État (FPRNM)	50 %	50 000 € (plafonné à 50% d'un montant prévisionnel de 100 000 € TTC)
Région Occitanie	20 %	25 000 € (base 125 000 € TTC)
Autofinancement	30 %	50 000 € (30% de 100 000 € TTC + le complément pour atteindre 125 000 € TTC)

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

REÇU LE :
04 OCT. 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

